Projet 00079 « EXTRAVERT – Experts pour la transition verte transfrontalière »

TASSE G57F23000050007

INTERREG V-A Italie Programme de coopération maritime France 2021-2027

Avis de sélection publique du programme pour l'attribution de postes d'enseignement et de tutorat au cours destiné aux gestionnaires verts transfrontaliers.

1 – Locaux

La décision de mise en œuvre de la Commission C(2022) 5932 finale du 10.08.2022 a approuvé le Programme de coopération « (Interreg VI-A) Italie-France maritime » dans le cadre de l'objectif « Coopération territoriale européenne », pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2027.

Le Programme intervient dans le domaine de la coopération transfrontalière composée des territoires des provinces côtières de Toscane, Ligurie, Sardaigne, Corse et du département français du VAR.

La résolution du Conseil régional n° 1052 du 26/09/2022 a été établie pour confirmer la région toscane en tant qu'autorité de gestion du programme de coopération maritime Italie-France Interreg VI A.

Le décret de la région Toscane n° 1782 du 20/01/2023 a approuvé le « Premier avis pour la soumission des demandes de projets pour les priorités 1, 2, 3, 4, 5 » du Programme maritime Italie-France 2021-2027.

Les projets financés par le Premier Avis incluent le projet « EXTRAVERT – Experts pour la transition verte transfrontalière » qui sera réalisé en 36 mois à compter du 1er mars 2024 (Décret R.T. 24600/2023), dont GRETA HC est partenaire.

2 – Le Projet EXTRAVERT

Le projet EXTRAVERT « Experts pour la VERnsition Transfrontalière » – financé par le programme Interreg VI Italie-France Maritime 2021-2027 – vise à former de jeunes « Gestionnaires Verts Transfrontaliers » en facilitant leur insertion professionnelle au sein des entreprises du domaine de la coopération transfrontalière.

La « zone de coopération transfrontalière » (ci-après dénommée « zone de coopération ») désigne la zone géographique composée des territoires suivants :

- La Toscane (IT) limitée aux provinces côtières de Massa Carrara, Lucques, Pise, Livourne et Grosseto ;
- Ligurie (IT) ;
- Corse (FR) ;
- Départements du VAR et des Alpes-Maritimes (FR) ;
- Sardaigne (IT).

Le programme maritime Interreg VI Italie-France 2021-2027 a pour principal objectif de contribuer à renforcer la coopération transfrontalière entre les régions participantes, faisant de ce domaine un espace concurrentiel et durable dans le paysage européen et méditerranéen.

La zone de coopération se caractérise par les secteurs de l'économie bleue et verte (économie verte et bleue), qui inclut certaines chaînes de production touchant l'ensemble des territoires de la région, notamment les secteurs du tourisme et de la navigation de plaisance.

Le projet EXTRAVERT organise, entre janvier 2026 et juillet 2026, un cours de 450 heures pour la formation des jeunes « Gestionnaires Verts Transfrontaliers » (ci-après « GMT »).

Le cours est co-organisé par les partenaires du projet EXTRAVERT :

1. Municipalité de Capannori – Capannori (Lucques), Italie ;
2. Fondazione Campus Studi del Mediterraneo – Lucques, Italie ;
3. Na.Vi.Go. Toscana Scrl – Viareggio (Lucques), Italie ;
4. Confindustria Centro Nord Sardegna – Sassari, Italie ;
5. GIP ACOR (Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'Académie de Corse) – Ajaccio, France ;
6. GRETA HC (Groupement d'Établissement – Centre de formation d'Apprentis de Haute Corse) – Bastia, France ;
7. GIP FIPAN (Groupement d'Intérêt Public Formation et Insertion Professionnelle Académie de Nice) – Nice, France ;
8. CNA Liguria (Confédération nationale des métiers et petites et moyennes entreprises) – Gênes, Italie.

À la fin du cours, après avoir réussi l'évaluation finale, le certificat de participation est délivré par le projet EXTRAVERT, au nom de tous les partenaires mentionnés ci-dessus.

2 – La figure du « Gestionnaire Vert transfrontalier »

La « GMT » est une figure professionnelle capable de suivre la coordination, la mise en œuvre et la mise en œuvre des innovations au sein des entreprises pour la transition écologique vers des processus de production éco-durables, en appliquant les principes de l'économie circulaire ou de l'économie bleue et verte.

Ses compétences sont applicables aux contextes économique, manufacturier et de services du domaine de la coopération, avec une attention particulière au tourisme et à la navigation de plaisance durables sur l'environnement, mais aussi à d'autres secteurs de production.

L'importance du chiffre GMT est largement rappelée comme une figure innovante accompagnant les organisations de production sur la voie de la transition écologique. La demande pour ces chiffres est actuellement supérieure à l'offre.

L'enquête démoscopique « Un avenir vert et bleu », réalisée pour le projet EXTRAVERT par l'Institut national de recherche de Demopolis auprès des entreprises du domaine de la coopération (mise à jour avril 2025),[1] a mis en lumière comment *« dans les contextes commerciaux confrontés au défi de*

[1] L'enquête complète est disponible au lien : https://interreg-marittimo.eu/web/extravert/che-cosa-realizza

la compétitivité sur la « solidité » de l'innovation, l'économie circulaire et durable n'est plus seulement une option : c'est le choix ; les plus efficaces ; Celui qui traverse toutes les fonctions de l'entreprise et qui exige des compétences ciblées. » ..... « Précisément à cet égard, la figure d'un Gestionnaire Vert capable de vision, de soutenir les choix d'entreprise en vue de durabilité, mais également doté de compétences ciblées, en conformité réglementaire ainsi que dans l'identification et la mise en œuvre d'opportunités de financement subventionné, ainsi que de trajectoires d'efficacité énergétique et d'économie, pourrait démontrer que les investissements en durabilité sont également rentables et représentent un moteur de développement et d'innovation pour protéger l'avenir vert et bleu de la zone transfrontalière. »

En fait, les résultats montrent une croissance significative de l'intérêt des entreprises pour les questions de durabilité environnementale, de transition écologique et d'économie circulaire. La majorité des entreprises signalent des difficultés à trouver des ressources humaines qualifiées dans le domaine de l'environnement, principalement en ce qui concerne des compétences telles que : durabilité économique et environnementale d'entreprise, innovation des matériaux/procédés à fonction environnementale, gestion de la qualité éco-durable, gestion des déchets, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, outils numériques pour la gestion environnementale, évaluation d'impact, rapport de durabilité, ESG, collecte de fonds et conception Politique environnementale.

3 - Le cours GMT du projet EXTRAVERT

Objectif

L'objectif du cours de formation EXTRAVERT est de créer un spécialiste capable de se connecter et de collaborer avec la plupart des départements de l'entreprise afin de collecter les données et informations nécessaires aux décisions de sa compétence. Il/elle collabore directement avec la direction et les responsables des différentes fonctions de l'entreprise, tout en interagissant également avec des fournisseurs externes.

Cependant, le GMT n'est pas un spécialiste des sujets individuels liés à la transition écologique, mais plutôt un expert capable de formuler les problèmes, d'identifier les voies d'innovation et/ou d'amélioration, de gérer les processus de changement, d'activer des figures supplémentaires avec des spécialisations verticales sur des sujets individuels. Le GMT est donc capable de :

- veiller également, en synergie avec la direction de l'entreprise et d'autres experts, aux processus de mise en œuvre des actions de refonte des produits et matériaux, à l'amélioration et au recyclage des matériaux et des déchets conformément aux cadres réglementaires pertinents, ainsi qu'à l'identification d'actions pour réduire la consommation d'énergie et d'eau ;
- activer des sujets et des outils pour l'évaluation de l'impact environnemental d'un processus de production, participer à la gestion des outils ESG et à la mesure de la durabilité ;
- se référer aux politiques et réglementations européennes, nationales, régionales et territoriales pour le développement durable en vue de « l'économie verte et bleue » ;

- gérer les activités de collecte de fonds et de planification pour accéder aux financements privés, publics et communautaires, ainsi que l'élaboration de plans de marketing appropriés§ ;
- promouvoir la culture de la durabilité, la création et l'animation de réseaux et partenariats commerciaux ainsi qu'avec des entités publiques et associatives.

Enseignants

Les enseignants du cours sont des experts en processus métier durables, recrutés via les partenaires du projet EXTRAVERT et connaisseurs des contextes de production du domaine de la coopération.

Programme

Le contenu du programme porte sur les sujets listés ci-dessous. Quelques variations sont possibles en tenant compte des besoins de formation qui peuvent être déterminés au cours du travail :

- économie circulaire, économie verte et bleue ;
- la législation environnementale européenne, nationale et régionale ;
- des outils de mesure de l'impact environnemental ;
- certifications environnementales (ISO 14001, Ecolabel, Emas, etc.) ;
- les modèles ESG (gouvernance sociale environnementale) ;
- compétences relationnelles (leadership, travail d'équipe, gestion critique, résolution de problèmes, etc.) ;
- communication environnementale et marketing vert ;
- la gestion de projet ;
- la gestion de l'énergie et de l'eau ;
- la gestion des déchets, le recyclage et la valorisation ;
- l'innovation de produits et procédés durables ;
- l'utilisation d'instruments de financement subventionnés pour la transition écologique ;
- modélisation économique ;
- stratégies et politiques territoriales pour le développement durable ;
- création et gestion de réseaux et partenariats public-privés.

Méthodes de diffusion

Durée et période

Le cursus a une durée **de 450 heures** réparties comme suit :

- 150 heures consacrées à la formation de base (ci-après « Module de Base »), prévues pour commencer dans la seconde moitié de janvier 2026 et se terminer dans la première moitié de mars 2026.

- 150 heures consacrées à l'étude approfondie de certains sujets (« Module Spécialiste »), début prévu dans la seconde moitié de mars 2026 et fin prévue à la mi-mai 2026

- 150 ans de stage en entreprise, entre juin et juillet 2026.

En cas de besoins organisationnels ou imprévus, le début et la fin du cours peuvent être reportés.

Le programme détaillé est convenu avec les professeurs sélectionnés.

Composition des classes

La classe compte **un minimum de 10 élèves et un maximum de 24 élèves**.

Les étudiants **viennent des 5 régions de la zone de coopération** divisées, dans une configuration maximale de 24, en 4 par région, à l'exception de la Toscane qui compte 8 étudiants.

Traduction

Les cours en ligne, en mode synchrone et asynchrone, sont dispensés en italien pour les étudiants résidant et domiciliés en Italie, en français pour les étudiants résidant et domiciliés en France.

Au début du cours, cependant, il y a une partie introductive d'environ 4 heures durant laquelle les étudiants se présentent ; La partie introductive se tient en italien ou en français avec une interprétation simultanée.

Procédure

L'ensemble du cursus (Module de Base et Module Spécialisé) se déroulera **en partie en ligne**, **en partie en présentiel** , selon la structure suivante :

a) **130 heures en mode « asynchrone »** via la plateforme Chamilo gérée par le partenaire de projet GRETA HC (https://chamilo.gretacfa.corsica). Le mode « asynchrone » permet à l'étudiant d'utiliser le cours aux jours et heures qu'il souhaite ;

b) **100 heures en mode « synchrone »** via une plateforme de visioconférence. Le mode « synchrone » exige que l'élève participe à une classe virtuelle qui se tient à des jours et des heures précis ; l'engagement requis des étudiants est estimé à 4 heures par jour selon un calendrier défini en cours pour la période janvier - juin 2026 ;

c) **70 heures de présence** à travers la participation à une série de **5 événements** comprenant des séminaires et des visites d'entreprises qui se tiendront dans les 5 lieux suivants : Sassari, Bastia, Nice, Gênes, Viareggio-Capannori ; les séminaires et visites visent à la fois à développer la connaissance des systèmes de production des différents territoires et à créer des moments de relation entre les participants ; Les 5 épreuves seront réparties sur la durée du cours, chaque événement impliquant les étudiants pendant une période allant de 2 à 4 jours, y compris le temps nécessaire pour se rendre au lieu de l'événement et pour le retour ;

d) **150 heures de stage curriculaire** réalisés dans des entreprises (de divers titres, y compris des cabinets de conseil) dans le domaine de la coopération. Le stage vise à expérimenter l'application des compétences acquises dans un contexte de production d'entreprise ;

les entreprises hôtes sont identifiées parmi celles qui font partie des réseaux de collaboration des partenaires du projet EXTRAVERT ;

le jumelage étudiant-entreprise est réalisé par le Comité de Gestion du Cours, mentionné dans l'article suivant, en tenant compte des différentes origines territoriales des étudiants ;

Stage – travail de projet

Pendant la période de stage, l'étudiant est invité à développer un « projet » sous la supervision d'un « Green Manager » senior (un enseignant, identifié parmi les experts au sein des entreprises ou des experts travaillant dans des cabinets de conseil). Le travail du projet réalisé sera présenté lors d'une session spéciale en ligne.

L'allocation de temps mentionnée plus haut peut être soumise à une variation non substantielle selon les besoins de formation qui peuvent également apparaître au cours du cours.

Évaluation et certificat

Pendant les modules en ligne, il y a des tests d'évaluation d'apprentissage à mi-session utiles pour suivre la progression de la préparation des étudiants. Réussir les tests d'évaluation de mi-semestre est une condition essentielle pour pouvoir participer aux modules suivants.

À la fin du cours, une évaluation finale est réalisée sur la base du travail de projet développé par les étudiants.

À la fin du cours, après avoir réussi l'évaluation finale, le certificat de participation du projet EXTRAVERT est délivré, au nom de tous les partenaires du projet.

Comité de gestion

Le Comité de Gestion du Cours est composé des partenaires du projet EXTRAVERT, représentés par des membres du Comité de Pilotage prévu par les règles de gestion du projet.

Au sein du Comité de gestion, il existe un Comité de pilotage composé de :

- Municipalité de Capannori – Lucques, Italie ;
- Fondazione Campus Studi del Mediterraneo – Lucques, Italie ;
- GRETA HC (Groupement d'Établissement – Centre de formation d'Apprentis de Haute Corse) – Bastia, France.

4 – Objet de l'avis

Une sélection publique est annoncée pour la création d'une liste d'experts parmi lesquels ils pourront tirer des activités pédagogiques pour les « Gestionnaires Verts Transfrontaliers » organisés dans le cadre de l'« EXTRAVERT – Experts pour la transition verte transfrontalière » – CUP G57F23000050007 – financé par le Programme de Coopération Maritime France 2021-2027 de l'INTERREG V-A Italie.

VEUILLEZ NOTER :

La sélection vise à identifier les enseignants pour le Module de Base, composé de 150 heures, dont 64 heures en mode synchrone et 66 heures en mode asynchrone selon la division des matières – heures mentionnées dans le Tableau 1 ci-dessous.

Les experts à sélectionner, pour la soumission de la candidature, doivent donc se référer aux codes - matières de compétence pour les heures de formation correspondantes comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

De plus,:

- Les heures peuvent être divisées en « packs » de 2 heures pour la même matière afin de faciliter l'utilisabilité par les élèves et la préparation par les enseignants ;
- Les horaires peuvent subir un changement non substantiel pour des raisons organisationnelles, dans tous les cas à convenir avec l'enseignant concerné.

Tableau 1

Matières	**Heures en ligne SYNCHRONES**	**Heures en ligne ASYNCHRONES**
Code « **A1** » – principes d'économie environnementale et d'économie circulaire appliqués aux systèmes de production des **régions du domaine de coopération**	4	4
Code « **A2** » – principes d'économie environnementale et d'économie circulaire en référence à **la navigation de plaisance**	4	4
Code « **A3** » – principes d'économie environnementale et d'économie circulaire en référence au **tourisme durable**	4	4
Code « **A4** » – écosystème public-privé pour la transition écologique, bonnes pratiques	4	4
Code « **B** » – législation environnementale européenne, nationale et régionale (limitée au domaine de la coopération) dans le domaine de la durabilité environnementale et de l'économie circulaire ; <u>L'enseignant doit indiquer les catégories réglementaires dans lesquelles il ou elle se spécialise</u>	4	8
Code « **C** » : • certifications environnementales d'entreprise, y compris celles concernant l'économie circulaire • Mesure de la durabilité environnementale et de la circularité • ESG • la gestion des données environnementales ;	8	8

L'enseignant doit indiquer toutes les catégories de certification dans lesquelles il ou elle est spécialisé		
Code « **D** » – gestion des déchets et de la production – recyclage et symbiose	8	8
Code « **E** » – nouveaux matériaux, refonte des produits et services dans le domaine de la durabilité environnementale et de l'économie circulaire	2	2
Code « **F** » – efficacité énergétique et hydrique	2	4
Code « **G** » – modélisation économique d'entreprise, avec une référence particulière à la mise en œuvre d'innovations en durabilité environnementale et économie circulaire, cas d'affaires	4	4
Code « **H** » – communication environnementale, « marketing vert »	4	4
Code « **I** » – stratégies et politiques territoriales dans le domaine de la coopération	4	4
Code « **J** » – collecte de fonds, conception innovante, création de réseaux et partenariats	4	4
Code « **K1** » - compétences relationnelles (leadership, travail d'équipe, gestion critique, résolution de problèmes, ...) • l'entrepreneuriat personnel.	2	2
Code « **K2** » - entrepreneuriat personnel	2	2
Total des heures de cours	**60**	**66**

Le Module de base, en plus des heures d'enseignement en ligne, permet la participation de l'ensemble du groupe (étudiants italiens et français) à deux séminaires, l'un à Lucques et l'autre à Viareggio, avec des visites d'entreprises associées sur des sujets à définir et donc des enseignants experts à définir.

Le candidat expert sur cet avis est invité à être prêt à participer à l'un des deux séminaires avec le rôle de co-superviseur, co-accompagnateur des visites d'entreprise et coordinateur du suivi en classe, selon le tableau 2 suivant.

Tableau 2

Séminaires et visites d'entreprises (sujet à identifier), en présence.	**Programme :** • Lucques : ◦ Premier jour : séminaire de 4 heures (matin) + 4 heures de visites (après-midi) ◦ Suivi du deuxième jour (matin) en classe • Viareggio : ◦ Premier jour : séminaire de 4 heures (matin) + 4 heures de visites (après-midi) ◦ Suivi du deuxième jour en classe

Au début du cours, une **session d'introduction de 4 heures en ligne** (en italien et français avec interprétation) sera organisée directement par les organisateurs, à laquelle les enseignants sélectionnés pourront participer librement.

VEUILLEZ NOTER :

La liste des experts est composée en référence aux codes de compétence individuels mentionnés ci-dessus. **Un expert peut demander un ou plusieurs codes.**

Les experts figurant sur la liste sont nommés par GRETA HC pour enseigner des cours organisés par EXTRAVERT sur la base du classement établi conformément aux articles suivants.

5 – Engagements, méthodes et durée

L'enseignant expert doit réaliser les activités suivantes :

a) participer à une réunion de planification initiale avec le Comité de gestion du cours, et éventuellement d'autres enseignants du même cours, afin de définir l'emploi du temps et la matière des cours selon une ligne de cohérence avec les autres matières couvertes par les autres enseignants ;

b) effectuer les heures d'enseignement requises selon le calendrier fixé ; le calendrier peut être révisé par accord mutuel entre l'enseignant et GRETA HC ;

c) proposer une courte présentation vidéo à présenter aux étudiants au début du cours ;

d) pour la formation en ligne, utilisez la plateforme CHAMILO mise à disposition par le projet EXTRAVERT ou d'autres que le projet indiquera ;

e) indiquer au GRETA HC et aux étudiants la documentation de formation pour la matière spécifique à soutenir (textes et autres) des leçons ; rendre des diapositives disponibles pour soutenir les leçons ; La documentation de la formation doit être cohérente avec le nombre d'heures effectuées pour la matière spécifique ;

f) Rendez-vous disponible pendant au moins une heure consacrée à une connexion en ligne avec la classe pour répondre à vos questions par visioconférence ou par écrit ; L'heure consacrée aux questions-réponses, ainsi que le service de réponses écrites, sont destinées à être complétées aux heures d'enseignement de la matière ;

g) préparer une série de tests d'évaluation des élèves concernant la matière enseignée, à convenir en nombre et en type avec GRETA HC ;

h) Fournir un rapport final sur les leçons réalisées.

6 – Considération

Pour l'exercice des activités mentionnées dans l'article précédent, il existe une rémunération horaire, hors TVA, qui inclut toutes les retenues fiscales et de sécurité sociale.

Le salaire horaire est fixé en euros 80,80 € BRUT

La rémunération totale est déterminée en fonction des heures d'enseignement effectuées, sauf indication contraire aux paragraphes suivants, auxquels doit être ajoutée au moins 1 heure de disponibilité pour répondre aux questions en ligne de la classe, par visioconférence ou par écrit ;

En cas de fin anticipée du cours, les heures effectivement effectuées seront rémunérées.

Si l'enseignant n'atteint pas un nombre minimum de 1 heure contractée, aucun frais ne sera payé.

De plus, GRETA HC a le droit de mettre fin à la relation anticipément, sans préavis, si l'expert n'effectue pas son activité conformément aux directives données et/ou n'effectue pas le service de manière convenue, en payant lui-même l'expert en fonction de l'avancement effectivement effectué et rapporté.

7 – Destinataires de l'avis

L'avis est adressé à :

- aux travailleurs indépendants (numéro de TVA et services occasionnels) ;
- à des personnes physiques opérant dans des sociétés, dans ce cas, la cession est faite à la société.

Le sujet doit répondre aux exigences subjectives suivantes au moment de la soumission de la demande et pendant toute la durée du devoir :

- l'absence des causes d'exclusion mentionnées aux articles 94 à 99 du décret législatif n° 36/2023 ;

- Se conformer aux exigences du referentiel National Qualiopi sous la responsabilité du GRETA-CFA de Haute Corse.

8 - Exigences de participation

8.1 Exigences générales

a) citoyenneté française, ou citoyenneté d'un État membre de l'Union européenne ou de pays tiers, à condition que le candidat ait une connaissance adéquate de la langue française ;

b) uniquement pour les non-citoyens de l'UE, être en possession d'un permis de séjour valide de la CE ;

c) n'ayant pas commis de négligence grave ou de mauvaise foi dans l'exécution des services confiés par les administrations publiques ou les organismes publics ;

d) de ne pas avoir été reconnu coupable d'un jugement définitif, même avec une peine en application d'une peine à la demande en vertu de l'article 444 du Code de procédure pénale, ni d'avoir des procédures en cours empêchant l'établissement de relations avec l'administration publique ;

e) Soyez à jour sur le paiement des impôts, frais et contributions (TAS).

Les exigences générales sont indiquées dans la demande de participation à la sélection.

8.2 Exigences spécifiques

a) posséder une qualification adéquate pour les matières d'enseignement pour lesquelles la demande est faite ;

b) avoir acquis une expérience avérée dans la réalisation de travaux et/ou d'activités d'enseignement et/ou de séminaires-conférences conformes à celles prévues dans l'objet de l'avis.

Les deux exigences spécifiques ci-dessus sont nécessaires et sont indiquées dans le CV.

Les exigences générales et spécifiques doivent être remplies à la date de dépôt de la demande de participation à cette sélection. La constatation de l'absence des exigences susmentionnées pour l'admission à la procédure entraîne, à tout moment, l'exclusion de la sélection ou la révocation de toute affectation conférée.

9 – Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être soumises par mail accompagnée d'un curriculum vitae à l'adresse suivante : anthony.servetto@ac-corse.fr. Dans le cas des personnes travaillant dans des entreprises, l'entreprise doit toujours indiquer la personne proposée comme enseignant et envoyer le programme pertinent.

La demande peut faire référence à une ou plusieurs des compétences énumérées précedemment.

La candidature doit être envoyée par e-mail ou par courrier recommandé à Anthony SERVETTO, GRETA – CFA de Haute Corse, Lycée Paul VINCENSINI, Rue de la 4ème DMM – 20600 Bastia ou anthony.servetto@ac-corse.fr

10 - Procédure de sélection et classements

Les demandes des sujets en possession des exigences mentionnées à l'article 8 ci-dessus, reçues dans les termes et selon les modalités prévues à l'art. 9.

Les candidatures seront évaluées sur la base des éléments du programme (maximum 100 points).

L'évaluation sera réalisée par une Commission spéciale désignée par le GRETA HC sur la base des critères et des scores définis ci-dessous pour chaque code de compétence mentionné dans le tableau 1 de l'art. 4.

Pour l'évaluation, le critère général de l'expérience acquise est donné par :

(a) Études réalisées (portée et années) – jusqu'à 10 points

(b) Publications (sujet et numéro) – jusqu'à 10 points

(c) séminaires et conférences assistés en tant qu'intervenant (sujet et numéro) – jusqu'à 10 points

(d) Cours dispensés (matière, types de cours et nombre d'heures) – jusqu'à 10 points

(e) Recherches et études auxquelles vous avez participé en tant que conservateur ou collaborateur (sujet et numéro) – jusqu'à 10 points

(f) Le conseil pour des entreprises et autres organisations (périmètre, numéro, taille de l'entreprise : petite, moyenne, grande) en tant qu'expert externe – jusqu' à 20 points

g) expérience du travail direct en entreprise en tant qu'expert interne – jusqu'à 20 points

(g) Autre possibilité – jusqu'à 10 points.

Score total maximum : 100.

11 – Affectation du service

La cession est réalisée par la stipulation d'un contrat de droit privé, également sous forme de lettre de commande.

12 - Publication

Cet avis est publié sur le site web de GRETA HC.

13 - Personne responsable de la procédure et des contacts

Responsable de la procédure : Anthony SERVETTO
Contacts :
04 95 54 53 30 ou anthony.servetto@ac-corse.fr

13 - Confidentialité

Ces informations sont destinées à ceux qui font une demande de contributions conformément à cet avis. Les informations sont fournies conformément à l'art. 13 et 14 des Règlements (UE) 2016/679 (RGPD). Nous vous informons que GRETA HC procédera au traitement des données personnelles présentes dans la demande de contribution ou éventuellement communiquées avec les documents complémentaires de la demande. La base juridique du traitement repose sur l'article 6, paragraphe 1, lettre « e » et sur l'art. 9 et 10 du RGPD.

Le Responsable des données est le GRETA – CFA de Haute Corse, dont le siège social est au Lycée P. VINCENSINI Rue de la 4ème DMM – 20600 Bastia, en la personne du Président du GRETA – CFA de Haute Corse en tant que représentant légal.

Messagerie électronique: greta2b@ac-corse.fr

Le responsable de la protection des données est Yann AUTRAN

Messagerie électronique: yann.autran@ac-corse.fr

Objectifs et méthodes de traitement

Les données fournies par les candidats sont traitées pour la gestion de la procédure de création de la liste des enseignants de cours pour le GMT conformément à l'art. 4.